



Consultation du dossier avant décision sur accident du travail

Par **Nollie**, le **15/06/2018** à **23:57**

Mademoiselle,

Je vous informe que l'instruction du dossier est maintenant terminé

Préalablement à la prise de décision sur le caractère professionnels de l'accident qui interviendra le le 2 juillet 2018, vous avez la possibilité de venir consulter les pièces constitue du dossier. A cette date une notification de la décision prise vous sera adressé
Votre correspondant risque professionnels

Que veux dire cela ? Je suis inquiète